



UN VÉRITABLE PLAN EUROPÉEN D'URGENCE SANITAIRE

*Rapport sur les menaces
transfrontières graves pour la santé*

VÉRONIQUE
TRILLET-LENOIR

« La crise du Covid-19 l'a souligné : l'Union européenne doit se doter de réelles compétences sanitaires. Nous devons tirer les leçons de la crise et être prêts pour ne plus reproduire les mêmes erreurs. C'est une attente forte des citoyens européens. Avec ce rapport, nous poursuivons la construction d'une véritable Europe de la santé. »

Véronique Trillet-Lenoir

Rapporteuse du règlement sur les menaces transfrontières graves pour la santé.



ÉVÈNEMENTS CLÉS



**Avr.
2020**

Résolution du Parlement européen demandant un mécanisme de réponse aux crises sanitaires, sous l'impulsion de Renew Europe

La Commission européenne entend les demandes du Parlement avec le paquet législatif « Construire une Union européenne de la santé »

**Nov.
2020**

**Déc.
2020**

Véronique Trillet-Lenoir est nommée Rapporteuse du règlement sur les menaces transfrontières graves pour la santé

Son rapport est adopté en séance plénière du Parlement européen

**Sept.
2021**

**Nov.
2021
Juin
2022**

Négociations en trilogue avec les ministres européens et la Commission européenne

L'accord en trilogue est adopté par les eurodéputés à Strasbourg

**Oct.
2022**

OBJECTIFS PRINCIPAUX



PRÉPARER L'UNION EUROPÉENNE À MIEUX
ANTICIPER, RÉAGIR ET RÉPONDRE AUX CRISES
SANITAIRES



GARANTIR L'ACCÈS AUX PRODUITS DE SANTÉ À TOUS
LES CITOYENS EUROPÉENS



ÉTABLIR UNE GOUVERNANCE SANITAIRE INCLUSIVE,
TRANSPARENTE ET SOLIDAIRE EN EUROPE



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ DANS L'UNION
EUROPÉENNE



FAIRE FACE À TOUTES LES FUTURES MENACES
TRANSFRONTIÈRES POUR LA SANTÉ, QUELLES QUE
SOIENT LEURS ORIGINES



VEILLER À UNE MEILLEURE COHÉRENCE DE
L'ANTICIPATION ET DE LA GESTION D'UNE CRISE
DANS LES ZONES TRANSFRONTALIÈRES



AMÉLIORER LA COLLECTE ET LE PARTAGE DES
DONNÉES AUX NIVEAUX NATIONAL ET EUROPÉEN



COMMENT ATTEINDRE CES OBJECTIFS ?



Déclarer une urgence de santé publique au niveau européen sans attendre que l'urgence ne devienne mondiale et que l'OMS ne la déclare



Évaluer et renforcer les planifications européenne et nationale de préparation et de réponse aux menaces sanitaires via des tests de résistance dans les États membres, pour notamment déterminer l'état des stocks de produits médicaux et le nombre d'unités de soins intensifs et cartographier les sites de production sur les territoires nationaux



Dispenser des formations de réponse aux crises sanitaires pour les professionnels de santé, notamment dans les régions transfrontalières



Anticiper l'impact d'une menace sanitaire sur les autres maladies ou conditions et garantir la continuité des soins de santé



COMMENT ATTEINDRE CES OBJECTIFS ?



Intégrer la prévention et l'éducation à la santé dans toutes les politiques européennes et nationales d'anticipation



Renforcer la surveillance épidémiologique via un système européen consolidé des maladies infectieuses et autres menaces pour la santé



Demander aux agences européennes pertinentes de procéder à une évaluation du risque sanitaire en fonction de l'origine de la crise



Accroître le rôle du Parlement dans la gouvernance sanitaire (siège d'observateur au sein du Comité de sécurité sanitaire et des instances de l'Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA))



Mieux définir les règles d'achats conjoints de médicaments et de matériel médical et imposer plus de transparence vis-à-vis du Parlement européen et des Européennes et Européens dans l'élaboration des contrats



COMMENT ATTEINDRE CES OBJECTIFS ?



Instaurer un Conseil scientifique indépendant pour aider la Commission et les États membres à la prise de décisions



Donner les moyens à la nouvelle autorité sanitaire HERA d'identifier et de répondre aux menaces sanitaires, en coordination avec les autres instances



Assurer la consultation de toutes les parties prenantes dans le processus décisionnel d'anticipation et de réaction aux crises sanitaires, y compris dans la gouvernance d'HERA



Mettre en œuvre ce règlement en adoptant les approches "Santé dans toutes les politiques" et "Une seule santé"



Renforcer la coopération mondiale via l'élaboration d'un Traité international sur les pandémies

Contact presse Véronique Trillet-Lenoir :
claudie.gilot@europarl.europa.eu